

# DIU Echographie et techniques ultrasonores

## Présentation

### Présentation



L'enseignement du Diplôme Inter-Universitaire d'Echographie et Techniques Ultrasonores (DIU ETUS) est un DIU national de formation d'**échographie générale et spécialisée**, et donnant droit au **titre d'échographiste**. Il s'adresse aux médecins diplômés ou en troisième cycle des études médicales.

Le DIU ETUS est une formation nationale régie par un conseil national pédagogique (CNP) et localement par des centres régionaux d'enseignement (CRE) rassemblant plusieurs Universités organisatrices. La formation comporte un tronc commun (techniques d'échographie) et des modules de spécialité (application clinique).

Au sein de ces deux parties, il existe deux enseignements :

- l'un théorique validé par un examen en janvier pour le tronc commun et en juin pour le(s) module(s) de spécialité ;
- l'autre pratique nécessitant un (des) terrain(s) de stage, validé également par un examen en janvier pour le tronc commun et septembre pour le(s) module(s) de spécialité.

### Objectifs

L'objectif du DIU est d'acquérir des connaissances approfondies dans le domaine de l'**échographie clinique** dans le but d'obtenir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la **connaissance des indications et des résultats** de cette technique, comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

Il est adapté à chaque spécialité médicale afin de fournir une formation en rapport avec les besoins de la spécialité.

## Programme

### Conditions d'accès

#### Candidature

Télécharger la "fiche de pré-inscription DIU ETUS" sur le site : [cliquez ici](#)

et à adresser au responsable local (Christophe Aubé) accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation **avant le 28 septembre**

#### Sélection des dossiers

Par les responsables locaux au cas par cas

### Public cible

- > Médecins généralistes et internes de médecine générale.

Ils doivent s'inscrire sous la Mention « échographie générale » impliquant l'enseignement du tronc commun et au moins 4 modules de spécialité, dont l'abdomen obligatoire la première année et à l'exclusion du module échographie appliquée à l'urgence.

- > Médecins spécialistes et internes de spécialité.

Ils doivent s'inscrire sous la Mention « échographie de spécialité » impliquant l'enseignement du tronc commun et le module spécifique à leur spécialité.

Pour les médecins diplômés hors Union Européenne, l'autorisation d'inscription est prononcée après réussite à un examen probatoire obligatoire.

### Droits de scolarité

Formation initiale : 300 € par an

Formation continue non financée : 700 € par an

Formation continue financée : 900 € par an

+ droits universitaires

### Effectif

limité en fonction des possibilités de stage

## Contact(s)

### Responsable(s)

---

Aub  Christophe  
chaube@chu-angers.fr

### Contact(s) administratif(s)

---

Stephanie Remaitre  
Tel. 02 41 73 58 05  
stephanie.remaitre@univ-angers.fr

## Infos pratiques

- > **Composante** : Facult  de sant , Formation continue en sant 
- > **Ouvert en alternance** : Non
- > **Formation accessible en** : Formation initiale, Formation continue
- > **Lieu d'enseignement** : Angers

### En savoir plus

[Site web national du DIU](#)

